

Département de la
Charente-Maritime

VILLE de
ROYAN

OBJET :

OMITE des FÊTES :
onération de droits et
impôts

62038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Mai 1962



Le 8 Mai mil neuf cent soixante deux, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 3 Mai 1962.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, GALLAND, BUJARD, GACHET, NARTEAU, Melle FOUCHE, MM. REIX, BERLAND, FONTANILLE, MASSE, FLAHAUT, LAMOUCHE, MONGRAND, BISCAYE, GUILLAUD POUGET, MOUCHOT, ETCHEBER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Comité des Fêtes de ROYAN organise le 2 Juin la rencontre internationale de boxe France-Autriche.

Le Comité demande à bénéficier des dispositions du décret 55.469 du 30 Avril 1955 concernant l'exonération des droits et impôts.

Le Conseil Municipal

Vu le décret 55.469 du 30 Avril 1955 et notamment l'article 3 paragraphe

3

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 7 Mai 1962

demande

- que l'exonération des droits et impôts soit accordée au Comité des Fêtes de Royan à l'occasion de la rencontre internationale de boxe France-Autriche qu'il organise à Royan le 2 Juin 1962.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents



EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'adjoint Délégué,

COMITÉ DES FÊTES
DE ROYAN



PALAIS DES CONGRÈS
TÉLÉPHONE 14.51

ROYAN le 5 Mai 1962

La correspondance doit être
adressée à M. RIBEYROL, Président,
Bld A.Briand, ROYAN.

Monsieur l'Amiral MEYER
Maire
Mairie de ROYAN
ROYAN

Monsieur le Maire,

Afin de nous faciliter en limitant les frais
d'organisation de la rencontre FRANCE-AUTRICHE le 2 Juin,
j'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance
une dérogation des taxes au-dessus de 5.000 NF comme le
prévoit le Code des Contributions Indirectes.

En vous remerciant, veuillez agréer, Monsieur
le Maire, l'assurance de ma haute considération.

LE PRESIDENT

RIBEYROL.

Tourisme